

**1. Mot de bienvenue et introduction**

Madame la mairesse Francine Daigle ouvre la séance de consultation publique à 19h30 le 10 avril 2017. Elle constate que 5 citoyens sont présents dans la salle.

Sont présents mesdames les conseillères Joane Gibeau et Nicole Sainte-Marie, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2. Présentation des projets de règlement**

Le règlement portant le numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 est expliqué par madame la mairesse Francine Daigle et monsieur le directeur général Michel Morneau.

**3. Période de questions**

Un citoyen demande pourquoi le règlement inclut des dispositions d'entrée charretière sur les routes du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports. Monsieur le directeur général Michel Morneau spécifie que ces normes proviennent généralement des obligations du Schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

**4. Levée de la séance**

La séance de consultation publique est levée à 19h50.

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, urbaniste, directeur général

+++++

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 10 avril 2017 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

17-04-86

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout du point en italique:

### **Présentation de Léanne**

1. Ouverture de la séance
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Procès-verbaux -- séance ordinaire du 13 mars 2017 et séance extraordinaire du 31 mars 2017
  4. Suivi du dernier conseil
  5. Première période de questions du public
  6. Demande d'appui financier
    - .1 Fondation Anna-Laberge
    - .2 Maison des jeunes l'entracte
    - .3 Courons pour l'entracte - prêt matériel - 23 avril 2017
    - .4 Hockeyton
  7. Plan d'aménagement du noyau villageois et piste cyclable (phase 1)
    - .1 Autorisation - appel d'offres phase 1
    - .2 Piquetage des emprises pour travaux
  8. Plan d'aménagement du noyau villageois et piste cyclable (phase 2)
    - .1 Fonds des petites collectivités (FPC) - dépôt de la demande et engagement de fonds (R)
  9. Environnement :
    - .1 Collectes spéciales en environnement
    - .2 Achat d'arbres du développement du Forgeron
    - .3 Contrat de déchets - autorisation d'appel d'offres 2018-2019
  10. Embauche étudiant:
    - .1 Engagement de Guillaume Hébert
    - .2 Offre d'emploi - étudiant - voirie
- Pause et photos avec le maire / mairesse d'un jour / cadeau*
- ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**
11. Révision de la déclaration d'intérêts pécuniaires - Francine Daigle, mairesse - dépôt
  12. Règlement numéro 374-17 établissant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux
  13. Règlement numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage 204-02 -(entrées charretières)
  14. Rejet des soumissions - asphalte - chemin Grande-Ligne
  15. Devis - construction d'un autopompe-citerne - mandat
  16. Pont 9980 (St-Amand) - desserte en sécurité des incendies
  17. Entente intermunicipale en incendie - Howick
  18. Aménagement des bureaux à l'étage - centre municipal (archives)
  19. Stations de pompage - correctifs au pompes des stations PP2 et PP3
  20. Appui municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine - présence des élus en séance extraordinaire
  21. Appel d'offres - coupe de gazon des terrains municipaux
- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
22. Adoption des dépenses - mars 2017
  23. Achat(s) et services
    - .1 Tests routiers et tests annuels des pompes sur véhicules en incendie
    - .2 Cylindre de calibration - détecteur de gaz
    - .3 Achat annuel - alun
  24. Tonnage de sel - saison 2017-2018 - UMQ
  25. OMH
    - .1 approbation du rapport financier 2016
    - .2 approbation - révision budgétaire 2017
    - .3 approbation - révision budgétaire manquante 2016
    - .4 nomination au conseil d'administration
  26. Publication 2017 - le surcoût régional
  27. Contrat FQM -Production du contrat de travail directeur général
- DOSSIERS D'INFORMATION**
28. Rapport des comités
    - .1 Culture
    - .2 Bibliothèque
    - .3 Embellissement
    - .4 Environnement
    - .5 Loisirs
    - .6 Vie communautaire et sociale
    - .7 Voirie
    - .8 OMH
    - .9 Sécurité civile
    - .10 Sécurité incendie
  29. Correspondance au conseil
  30. Internet hors village - suivi
  31. Statistiques des permis et des certificats - mois de mars 2017
  32. Varia
    - .1 *la boucle*
  33. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
  34. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **Présentation de Léanne**

Madame la mairesse Francine Daigle souhaite la bienvenue à Léanne Vallières, étudiante de la 6<sup>e</sup> année de l'école Saint-Urbain. Elle sera la mairesse d'un jour ce soir et assistera la mairesse en présentant quelques points de l'ordre du jour. La municipalité offrira à Léonie et à sa classe des cadeaux visant à promouvoir la persévérance scolaire.

### **3. Procès-verbaux - séance ordinaire du 13 février 2017 séance ordinaire du 13 mars 2017**

17-04-87

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **séance extraordinaire du 31 mars 2017**

17-04-88

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **4. Suivi du dernier conseil**

Madame la mairesse Francine Daigle demande le suivi du dernier conseil municipal au directeur général, monsieur Michel Morneau.

### **5. Première période de questions du public**

Un citoyen demande pourquoi la municipalité de Saint-Urbain-Premier investit dans l'acquisition d'un panneau numérique alors que le pont 9980 enjambant la branche 21 de la rivière des Fèves n'est pas reconstruit. Madame la mairesse Francine Daigle indique que le pont appartient au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports. Ils débiteront les travaux à la mi-août 2017. Un citoyen veut obtenir une autorisation pour construire un garage détaché d'une superficie plus grande que le règlement de zonage actuel. Madame la mairesse Francine Daigle mentionne que ce dossier ne peut être traité par les élus. Il faut voir l'inspecteur municipal. Une citoyenne demande les raisons faisant en sorte que la piste cyclable passe devant son immeuble au coin des routes 205 et 207. Monsieur le directeur général indique que la piste ne peut passer de l'autre côté alors qu'elle doit passer au centre du village. Par conséquent, les traverses de chemin se font à un arrêt. Madame la mairesse indique à la citoyenne qu'une rencontre a été organisée pour elle dans le but d'expliquer le concept d'aménagement. Or, cette citoyenne a quitté promptement après le début de la rencontre. Il est offert à cette citoyenne une nouvelle rencontre qu'elle accepte. Un citoyen demande à la municipalité d'agir dans le dossier d'accès à internet dans les secteurs ruraux. Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault fait part du travail effectué par la municipalité et Targo dans ce dossier.

### **ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **6. Demande d'appui financier**

17-04-89

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

.1 Fondation Anna-Laberge 100 \$

ADOPTÉ

17-04-90

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

.2 Maison des jeunes l'entracte 500 \$

ADOPTÉ

17-04-91

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

.3 Courons pour l'entracte – 23 avril 2017  
Prêt de matériel

ADOPTÉ

17-04-92

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

.4- Hockeyton 100 \$

ADOPTÉ

## **7. Plan d'aménagement du noyau villageois et piste cyclable (phase 1)**

### **7.1 Autorisation – appel d'offre phase 1**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit faire des travaux d'aménagement de son emprise au coin des routes 205-207;

CONSIDÉRANT l'intégration d'un couloir multifonctionnel sur la montée Grande-Ligne intégrant une piste cyclable;

CONSIDÉRANT la mise en place d'une bande cyclable bidirectionnelle sur la montée de la rivière des fèves;

CONSIDÉRANT le réaménagement du parc au coin de la rue Beaulieu, Sainte-Marie et la route 207 ainsi que du parc au coin des routes 205 et 207;

CONSIDÉRANT QUE les différentes subventions obtenues permettant le financement de la phase 1 ;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-93

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'appel d'offres de la phase 1, plan d'aménagement du noyau villageois et piste cyclable.

ADOPTÉ

## **7.2 Piquetage des emprises pour travaux**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'arpentage de l'emprise aux coins des routes 205 et 207 jusqu'à la rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur Jacques Beaudoin a été mandaté pour effectuer ce mandat;

CONSIDÉRANT les connaissances acquises par monsieur Beaudoin dans ce dossier afin de mener à bien le mandat de piquetage ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-94

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater monsieur Jacques Beaudoin arpenteur-géomètre afin d'établir les limites des travaux de construction dans le cadre du projet - plan global d'aménagement – noyau villageois – phase 1.

ADOPTÉ

## **8. Plan global d'aménagement – noyau villageois**

### **8.1 Fonds des petites collectivités (FPC) – dépôt de la demande et engagement de fonds**

CONSIDÉRANT QUE les résolutions portant le numéro 2016-05-148 et 16-08-232 et autorisant le dépôt de demandes de subvention dans le cadre du plan d'aménagement du noyau villageois et piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE le programme en objet demande un engagement du demandeur.

EN CONSÉQUENCE,

17-04-95

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la demande soumise est autorisée par le conseil municipal, et la municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

ADOPTÉ

## **9 Environnement**

### **9.1 Collectes spéciales en environnement**

CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier de la municipalité de Saint-Urbain-Premier est la réduction à la source des matières déposées à la collecte de déchets;

CONSIDÉRANT QUE les redevances gouvernementales sont liées à la quantité de matières enfouies selon les municipalités de même profil;

CONSIDÉRANT QU' il est préférable de détourner la matière pouvant se retrouver aux déchets vers les écocentres;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-96

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que soient organisées 4 collectes spéciales en environnement, le 18 avril, le 24 mai, le 18 juillet, le 10 octobre, ainsi que 2 collectes de branches et 2 collectes de feuilles (dates à déterminer).

De renseigner adéquatement les citoyens par le bulletin municipal et le site internet.

ADOPTÉ

### **9.2 Achat d'arbres du développement du Forgeron**

17-04-97

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à signer des contrats visant l'acquisition d'au plus 10 arbres et au besoin remplacer ceux qui sont morts dans la phase I, II et III du développement du Forgeron.

ADOPTÉ

### **9.3 Contrat - collecte et transport des matières résiduelles domestiques – autorisation d'appel d'offres 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a compétence dans le domaine de la collecte et le transport des matières résiduelles domestiques sur son territoire et qu'elle devra, à compter du 1er janvier 2018, procéder à accorder un contrat pour ces services, en raison de la fin de l'entente commune avec les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague et de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier situées sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry sont dans la même situation;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt de la municipalité de conclure une entente avec d'autres municipalités afin de demander des soumissions communes pour l'adjudication d'un contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles domestiques;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette entente sera principalement de déléguer à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) le mandat de procéder à cet appel d'offres en commun sur la base d'un devis confectionné par cette municipalité avec l'accord des autres, et à partager les honoraires juridiques y étant associés.

CONSIDÉRANT QU' il doit en résulter un contrat par municipalité;

CONSIDÉRANT les articles 14.3, 14.4 et 14.5 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE

17-04-98

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De convenir d'une entente avec les municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois et de Saint-Louis-de-Gonzague afin de déléguer à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) le mandat de procéder à un appel d'offres public pour l'octroi de contrats de collecte et de transport des matières résiduelles domestiques, sur la base d'un devis préparé par cette municipalité et qui devra consulter au préalable les municipalités pour en confirmer le contenu;

QUE tous les coûts de cette délégation soient partagés entre les municipalités à parts égales;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer une entente à cet effet, au besoin.

ADOPTÉ

## **10 Embauche étudiant**

### **10.1 Engagement de Guillaume Hébert**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire engager une personne pour le remplacement estival;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle doit être entretenu adéquatement au courant de l'été;

EN CONSÉQUENCE

17-04-99

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager monsieur Guillaume Hébert pour entretenir le terrain de balle à raison de 15\$ la fois pour le lignage et de 15\$ la fois pour le râtelage et nivelage de la surface de l'avant-champ.

D'engager monsieur Guillaume Hébert pour le soutien administratif durant la saison estivale selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉ

### **10.2 Offre d'emploi – étudiant voirie**

CONSIDÉRANT QUE la demande 2017 à Emploi d'été Canada afin d'enquérir d'un employé surnuméraire pour assumer du travail au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'année en cour prévoit l'engagement de cette ressource;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général monsieur Michel Morneau à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

17-04-100

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'afficher une offre d'emploi étudiant pour l'été 2017 au service des travaux publics pour au plus 480 heures.

Que cette offre respecte les obligations d'emploi d'été Canada.

ADOPTÉ

*Il y a une pause de quelques minutes afin de prendre des photos avec la mairesse d'un jour. Elle quitte puis les élus reprennent leurs sièges afin de poursuivre la séance.*

**11. Révision de la déclaration d'intérêts pécuniaires – Francine Daigle, mairesse – dépôt**

Madame la mairesse Francine Daigle effectue une mise à jour du document de déclaration d'intérêt pécuniaire.

**12. Règlement numéro 374-17 établissant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux**

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c.T-11.001) détermine les pouvoirs des administrations municipales en matière de fixation de la rémunération des élus;

ATTENDU QU' il y a lieu d'actualiser le contenu du règlement numéro 276-10;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent remplacer le règlement numéro 276-10 par un nouveau règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 mars 2017;

ATTENDU QUE le règlement a été présenté à la séance du conseil municipal le 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-101

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 374-17 établissant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉ

**13. Règlement numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage 204-02 (entrées charretières)**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Urbain-Premier peut faire des règlements en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 mars 2017;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a eu lieu le 10 avril 2017 à 19h30 afin de présenter le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-102

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage 204-02 soit adopté

Que ce règlement soit expédié à la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d'obtenir le certificat de conformité au Schéma d'aménagement révisé et son entrée en vigueur.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité aussitôt son entrée en vigueur.

ADOPTÉ

**14. Rejet des soumissions – asphalte – chemin Grande-Ligne**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier priorise le réasphaltage d'une nouvelle couche de roulement d'environ 2 005 mètres, avant le petit rang jusqu'à environ 200 mètres au-delà de la montée de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été effectué et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est de 109 031.29 \$, soit Ali construction;

CONSIDÉRANT QUE ce montant dépasse le budget alloué établi selon l'estimation;

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de respecter les conditions d'octroi de contrat pour les contrats de plus de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-103

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De rejeter l'ensemble des offres des soumissionnaires.

ADOPTÉ

**15. Devis - construction d'un autopompe-citerne - mandat**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier doit assurer une couverture efficace de son territoire, afin de protéger sa population;

CONSIDÉRANT QUE suite à des événements ayant entraîné la mort, toutes les municipalités du Québec doivent se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et répondre à de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la formation de pompiers, les méthodes de combat des incendies et les équipements requis ont évolué de façon importante, au cours des 10 dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à l'obligation de se conformer aux normes de santé et sécurité au travail pour ses pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne actuel, le Westernstar 1990, nécessite des réparations importantes et coûteuses afin de répondre aux normes de protection incendie et de prolonger sa vie utile de quelques années;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de l'état de la flotte des camions incendies, la municipalité remplacera le camion-citerne numéro 741 par un autre véhicule spécialement adapté aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montage du devis requiert les services de spécialistes compétents et reconnus en la matière;

CONSIDÉRANT QUE deux consultants ont déposé une offre de services afin de préparer un devis soit Richard Laporte au montant de 6 750\$ et monsieur Ghyslain Robert pour 4 000\$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'accorder le mandat de la préparation du devis de construction par Les services Ghyslain Robert, plus bas soumissionnaire au montant de 4 000\$ le tout selon l'offre du 31 mars 2017.

QU'un comité de travail chapeaute la conception et préparation du devis soit messieurs Sylvain Mallette, Philippe Thibault, Éric Veillette, Danny Brais, Marc-Antoine Thibault et Michel Morneau.

ADOPTÉ

**16. Pont 9980 (St-Amand) – desserte en sécurité des incendies**

CONSIDÉRANT QUE le pont 9980 sur la montée de la rivière des Fèves est de responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et qu'il sera reconstruit au courant de l'année 2017;

- CONSIDÉRANT QUE le Ministère prévoit prendre au minimum 3 mois pour effectuer les travaux de remplacement du pont 9980.
- CONSIDÉRANT QUE pendant les travaux, la partie ouest du territoire de la municipalité ne sera pas accessible directement par la montée de la rivière des Fèves;
- CONSIDÉRANT QUE cette situation vient du fait que le pont sera totalement démoli sans pont alternatif ou voie temporaire;
- CONSIDÉRANT QU' une étude du service de sécurité des incendies fait ressortir un temps de réponse à une alerte incendie en deçà des exigences du schéma de couverture de risque de la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- CONSIDÉRANT QU' également, la partie est du territoire sera aussi à risque alors que 8 pompiers résident du côté ouest;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à respecter ces exigences auprès de cette MRC mais également du Ministère de la Sécurité Publique;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est également engagée à fournir de l'entraide auprès des municipalités voisines dont la municipalité de Sainte-Martine;
- CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports va reconstruire un pont sur le territoire de la municipalité de Sainte-Martine sur le chemin de la rivière des Fèves Sud;
- CONSIDÉRANT l'effet négatif en sécurité publique qu'aura la construction de deux ponts à proximité rendant deux parties de territoire difficile d'accès avec des temps de réponse inadéquat sur deux chantiers de construction s'échelonnant sur une période de plus de trois mois;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-105

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De faire modifier l'alerte initiale du service 911, Cauca, afin de tenir compte des entraves sur le réseau routier, dont celui de la montée de la rivière des Fèves, pendant la période de reconstruction du pont 9980 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports d'assurer la protection complémentaire en sécurité publique du côté ouest du territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier en louant une autopompe-citerne et en la rendant disponible sur le territoire ouest de la municipalité et d'en assumer les frais.

Que les municipalités liées à l'entraide soient mises au courant de cette situation en leur adressant cette résolution.

Que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports considère important de limiter la durée du chantier

ADOPTÉ

**17. Entente intermunicipale en incendie – Howick**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Sacrement est limitrophe au territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;
- CONSIDÉRANT QUE c'est le service des incendies d'Howick qui dessert le territoire de la municipalité de Très-Saint-Sacrement;
- CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt pour la municipalité Saint-Urbain-Premier de conclure une entente intermunicipale en entraide incendie avec la municipalité de Howick;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à recevoir de chaque municipalité participante secours pour le combat des incendies, aux conditions prévues à l'entente et à cette fin, de déterminer préalablement les actions, les tâches et les besoins requis lors de demandes de services de protection incendie;
- CONSIDÉRANT QUE cette exigence provient des obligations du Schéma de sécurité en incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry notamment des actions 10 et 34;
- CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du directeur du Service des incendies, Monsieur Philippe Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-106

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la mairesse Francine Daigle et le directeur général Michel Morneau à signer une entente intermunicipale en entraide incendie avec la municipalité d'Howick.

ADOPTÉ

**18. Aménagement des bureaux à l'étage – centre municipal (archives)**

- CONSIDÉRANT QUE la seule pièce au centre municipal n'ayant pas été rénové en 2015 est celle accueillant les archives et le bureau de l'employé de voirie;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a entrepris un grand élagage et une restructuration de ses archives;
- CONSIDÉRANT QUE cette pièce a besoin d'être rafraîchie;
- CONSIDÉRANT QUE le rapport du directeur général monsieur Michel Morneau énonce les objectifs d'aménagement de cette pièce;
- CONSIDÉRANT QUE Ouimet design et Ébénisterie DGF inc. ont déposé un prix d'aménagement pour produire un îlot central et une aire de dépôt d'archives au prix respectif de 5 950\$ et 2 800\$;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-107

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à Dubuc ébénisterie pour la production d'un îlot central et d'une aire d'archivage dans les combles au montant de 2 800\$ plus les taxes selon l'offre du 7 avril 2017.

ADOPTÉ

**19. Stations de pompage – correctifs aux pompes des stations PP2 et PP3**

- CONSIDÉRANT le rapport 2016 d'état des stations de pompage;
- CONSIDÉRANT QUE des correctifs sont requis à certaines pompes des stations de pompage PP2 (rue principale, hauteur de la rue Morand) et PP3 (montée de la rivière des Fèves);
- CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt de faire réparer ces pompes alors qu'ils ont encore une excellente durée de vie utile;
- CONSIDÉRANT QUE ces réparations assureront une moins grande dégradation prématurée de ces pompes;

EN CONSÉQUENCE

17-04-108

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à faire réparer des pompes du poste PP2 et PP3 chez le fournisseur Xylem.

ADOPTÉ

**20. Appui - municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine – présence des élus en séance extraordinaire**

- CONSIDÉRANT la résolution 2017-03-164 à l'effet d'amender au Code Municipal afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE

17-04-109

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer la résolution numéro 2017-03-164 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine à l'effet d'amendement le Code Municipal afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

Que cette résolution soit expédiée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provinciaux monsieur Guy Leclair et monsieur Stéphane Billette et à la municipalité requérante de cet appui.

ADOPTÉ

**21. Appel d'offres - coupe de gazon des terrains municipaux**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit retourner en appel d'offres afin de faire tondre le gazon de ses terrains municipaux pour l'été 2017;

EN CONSÉQUENCE

17-04-110

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au plus 5 fournisseurs pour la coupe de gazon des terrains municipaux de l'été 2017.

ADOPTÉ

## **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **22. Adoption des dépenses –mars 2017**

17-04-111

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 14 mars 2017 au 10 avril 2017 inclusivement, totalisant un montant de 101 500.54\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

### **23. Achat(s) et services**

#### **23.1 Tests routiers et tests annuels des pompes sur véhicules en incendie**

CONSIDÉRANT les tests routiers et les tests annuels des pompes sur les véhicules en incendie sont requis par les exigences du Ministère de la Sécurité Publique;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-112

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à Jacques Thibault afin d'effectuer les tests routiers et les tests annuels des pompes sur les véhicules en incendie, le tout selon l'offre de service du 6 mars 2017.

ADOPTÉ

#### **23.2 Cylindre de calibration – détecteur de gaz**

CONSIDÉRANT QUE le cylindre de calibration du détecteur de gaz servant au service de sécurité des incendies et au service des travaux publics est périmé;

CONSIDÉRANT QU' il en va de la sécurité des employés d'assurer le bon fonctionnement du détecteur 4 gaz;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-113

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir du fournisseur RG Technilab un cylindre 4 gaz d'une valeur de 245\$ plus les taxes applicables et la livraison, le tout selon la soumission numéro 14334 du 13 mars 2017.

ADOPTÉ

### **23.3 Achat annuel - alun**

CONSIDÉRANT QUE le système d'épuration des eaux usées requiert de l'alun;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-114

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir du fournisseur d'Univar Canada 26 barils d'alun d'une valeur totale de 6 718.40\$ plus les taxes applicables et la livraison, le tout selon l'offre datée du 4 avril 2017.

ADOPTÉ

### **23.4 Valve guillotine**

CONSIDÉRANT QU' une valve guillotine est défectueuse sur l'autopompe;

CONSIDÉRANT QUE malgré une tentative de réparation, elle est toujours inutilisable;

CONSIDÉRANT QUE cette pièce a 35 ans d'utilisation et origine de l'ancienne autopompe;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-115

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De remplacer la valve guillotine sur l'autopompe du fournisseur Aréo-feu au montant de 990.50\$ plus un adaptateur à 280\$ plus les taxes et les frais de livraison applicables, le tout selon la soumission numéro 57298 datée du 6 avril 2017.

ADOPTÉ

### **24. Tonnage de sel – saison 2017-2018 – UMQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit procéder à la réservation de ses quantités d'achats de sel pour la saison hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-116

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à réserver 120 tonnes de sel pour la saison 2017-2018 auprès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

ADOPTÉ

### **25. OMH**

#### **25.1 Approbation du rapport financier 2016**

CONSIDÉRANT QUE les normes comptables de l'Office Municipal d'Habitation du Québec exigent l'approbation du rapport financier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-117

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver les états financiers 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier tels que déposés et préparés par la firme Chiasson Gauvreau inc.

ADOPTÉ

**25.2 Approbation - révision budgétaire 2017**

17-04-118

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la révision budgétaire de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier faisant passer la part municipale pour l'année 2017 à 5 875\$ soit une augmentation de 295\$.

ADOPTÉ

**25.3 Approbation – révision budgétaire manquante 2016**

17-04-119

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la révision budgétaire manquante de l'année 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier de 637\$.

ADOPTÉ

**25.4 Nomination au conseil d'administration**

17-04-120

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer monsieur Gilles Landry au Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier. Cette nomination est valide jusqu'à l'abrogation de celle-ci.

ADOPTÉ

**26. Publication 2017 – le suroît régional**

CONSIDÉRANT la proposition du journal Le Suroit Régional pour des publications à même ce journal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire promouvoir cette année, la Fête Nationale, l'implication des pompiers volontaires et les vœux du temps des fêtes et l'an prochain l'hommage aux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-121

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat de publication au journal Le suroit Régional au montant de 310\$ plus les taxes pour l'année 2017-2018.

- Fête Nationale de juin 55\$
- Pompiers volontaires en septembre 100\$
- Vœux du temps des fêtes en décembre 100\$
- Hommage aux bénévoles 2018 55\$

ADOPTÉ

**27. Contrat FQM -Production du contrat de travail directeur général**

CONSIDÉRANT QUE le contenu du contrat de travail au directeur général doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-122

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) afin de produire le contrat de travail du directeur général.

Que le nombre d'heures projeté ne devrait pas dépasser 4 heures.

ADOPTÉ

**DOSSIERS D'INFORMATION**

**28. Rapport des représentants des comités**

**28.1 Culture**

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

**28.2 Bibliothèque**

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

**28.3 Embellissement**

Il n'y a pas de rapport des activités.

**28.4 Environnement**

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

**28.5 Loisirs**

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

**28.6 Vie communautaire et sociale**

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

**28.7 Voirie**

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

### **28.8 OMH**

Monsieur le conseiller Mario Parent fait un rapport des activités.

### **28.9 Sécurité civile**

Monsieur le conseiller Mario Parent fait un rapport des activités.

### **28.10 Sécurité incendie**

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait un rapport des activités.

### **29. Correspondance au conseil**

La liste de la correspondance est déposée.

### **30. Internet hors village – suivi**

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault fait suite aux demandes de subvention dans le secteur d'internet en zone rurale. Il explique les démarches effectuées avec le fournisseur TARGO.

### **31. Statistiques des permis et des certificats – mois de mars 2017**

Les rapports statistiques des mois de mars 2017 sont déposés aux élus.

### **32. Varia**

#### **32.1 La boucle**

CONSIDÉRANT les contraintes imposées par le nouveau tracé de *la boucle – défi Pierre Lavoie*;

CONSIDÉRANT QUE ces contraintes paralysent la totalité de la population de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QU' il sera fort difficile d'atteindre les exigences en sécurité publique et la sécurité civile sur notre territoire et sur les territoires en entraide;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau tracé n'a pas été approuvé par le Conseil municipal à la résolution 16-12-327;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-123

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De refuser le passage de « la Boucle » sur le chemin Grande-Ligne en tracé de retour vers Montréal.

Que le défi Pierre Lavoie trouve un tracé alternatif de retour vers Montréal hors du territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

### **33. Deuxième période de questions du public**

Il n'y a pas de questions des citoyens.

**34. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h42.

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, directeur général